



SPRL CHAUFFABEN

Grand-Route, 491
4347 Fexhe-le-haut-Clocher

Tél. : 04/250.40.51
chauffaben@skynet.be
TVA : BE0432491227

BANQUE : ING BE12 3400 8421 1192



Facture 230182 (à mentionner lors du paiement)

Date de la facture :
19/04/2023

Conditions de paiement :
Dès réception de facture

N° TVA client :



Concerne : Rue des Tilleuls 52 à Liège

Description	Quantité	PU	Montant
Facture pour le remplacement de votre chaudière par une nouvelle chaudière gaz Vaillant à condensation 37 kW type VCW 376	1	6.160,00 €	6.160,00 €
Variante rinçage complet de l'installation, suivant devis	1	1.800,00 €	1.800,00 €
Sous-total HTVA			7.960,00 €

"Autoliquidation"

Sous-total HTVA	7.960,00 €
TVA 0%	- €
Total à payer	7.960,00 €



Conditions de vente: - Toute facture non protestée par écrit dans la huitaine de sa réception est censée définitivement acceptée par le destinataire. - Toute facture non payée à l'échéance entraîne de plein droit d'un intérêt conventionnel de 8% l'an à dater de son échéance et sans mise en demeure préalable. - En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, le débiteur s'oblige sans mise en demeure préalable à payer une indemnité forfaitaire conventionnelle de 15% du montant de cette facture, avec un minimum de 12,50 euros (article 1152 du Code civil). - Pour quelque contestation que ce soit, les Tribunaux de Liège-ville sont exclusivement compétents territorialement.

Taux de TVA: En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins dix ans la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21 p.c. sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus. »